



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

20150024

Conseil du 2 avril 2015

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents :

ALZURI Isabelle, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, ,
JAUREGUIBERRY Jean Louis, MONGABURE Bernadette DUCLOS Bernadette ;
IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, OSPITAL Marie Dominique,
ROUX Laurent ; SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, LARRONDE
Irène : Conseillers

Excusés : OLHAGARAY Michel,

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Vote des taux impôts locaux 2015

Le conseil adopte les taux d'imposition 2015 comme indiqué sur le tableau qui suit :

TAXES	BASES 2015	TAUX 2014	TAUX 2015	AUGMENTATION TAUX	PRODUIT 2015
TAXE HABITATION	734 700	11.41	11.63	1.019	85 445
TAXE FONCIERE	539 900	11.90	12.13	1.019	65 489
FONCIER NON BATI	15 200	26.93	26.93	0	4 093
				TOTAL	155 027

Pour copie conforme

Louhossoa le 22 avril 2015

Le Maire

JP HARRIET





ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

1	2	3	4	5
Bases d'imposition effectives 2014	Taux d'imposition communaux de 2014	Taux d'imposition plafonnés 2015	Bases d'imposition provisionnelles 2015	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation.....	708 932	11,41	734 700	83 829
Taxe foncière (bâti).....	523 197	11,90	539 900	64 248
Taxe foncière (non bâti).....	15 197	26,93	15 200	4 093
CFE.....	>>>	>>>	>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				152 170
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				0
Total :				152 170

20150024

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 615
 Total allocations compensatrices l'équilibre du budget

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 5

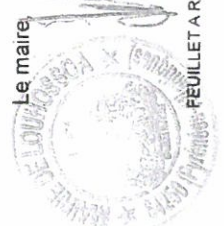
Produit de la CVAE 9
 TASCOM 10
 DCRTP 11
 Prélèvement pour le FSRIF 11
 Prélèvement GIR 11
 Versement GIR 11
 Product attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) = 155 027

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

6	7	8	9	10	11	12
Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition provisionnelles 2015	Produit correspondant (col.10 x col.11)	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires
Taxe d'habitation.....	11,41	1,018775	11,63	734 700	85 445	
Taxe foncière (bâti).....	11,90		12,13	539 900	65 489	
Taxe foncière (non bâti).....	26,93		26,93	15 200	4 093	
CFE.....	>>>					
Produit attendu = 152 170				Produit fiscal attendu		155 027

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A PAU le 09 MARS 2015
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES THIERRY NESA
 Le maire, A LOUHOSOA le 2-4-2015



COMMUNE : 350 LOUHOSSOA

ARRONDISSEMENT : 64 BAYONNE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CAMBO-LES-BAINS



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2015

20150024

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

- Taxe d'habitation :
 Taxe foncière (bâti) :
 a. Personnes de condition modeste
 b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation
 c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
 Taxe foncière (non bâti) :
 Taxe professionnelle / CFE :
 a. Dotation unique spécifique (TP)
 b. Réduction des bases des créations d'établissements
 c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
 d. Abattement de 25% en Corse
 Dotation pour perte de THLY :

2. BASES NON TAXEES (14)

Basexonérées par le conseil municipal

- Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 Basexonérées par la loi dans certaines zones

- Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Basexonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE (15)

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
 b. CVAE : part dégrevée
 c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
 d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR (8)
Éoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

Taux moyens communaux de 2014, au niveau national (13)	Taux départemental (14)	Taux 2015 (15)	Taux 2014 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col.15 - col.16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)	Taux de CFE perçue en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
23,95	24,04	60,10	9,15300	50,95	Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>	24,12
20,20	15,48	50,50	0,78300	49,72	Taux maximum de la majoration spéciale >>>	
48,53	39,48	121,33	3,04000	118,29	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : national >>>	
>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	communal >>>	
					unique >>>	

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés